

COPIER COLLER

cstj.qc.ca/copier-couler

PLAGIAT D'IDÉE

Le plagiat d'idées consiste à utiliser les idées d'un auteur (d'un livre, d'un article, d'une page internet) en les reformulant dans vos propres mots sans en indiquer clairement la source. Il s'agit d'un plagiat au sens de la Politique institutionnelle sur la fraude, le plagiat et la tricherie par les étudiants, et cela est donc passible des mêmes sanctions que toute autre forme de plagiat.

Bien sûr, il est souvent utile, voire nécessaire, de consulter des sources afin de vous inspirer dans votre travail : on réfléchit bien mieux à partir des idées de quelqu'un d'autre! Toutefois, il importe d'indiquer quelle partie de votre travail est le produit de votre réflexion, et quelle partie de votre travail provient d'ailleurs.

Pour ce faire, vous pouvez recourir à un truc très simple : la partie de votre travail qui reproduit (en les formulant dans vos mots) les idées de quelqu'un d'autre pourrait commencer par une formule du type : Selon Wikipedia... et se terminer par la référence à la page précise utilisée. Ainsi, les idées reproduites sont encadrées, et le lecteur comprend que ce qui vient avant ou après vous appartient.

Il est recommandé de consulter la Politique institutionnelle sur la fraude, le plagiat et la tricherie par les étudiants.

Si vous avez des doutes, demandez à votre enseignant afin d'éviter une accusation de plagiat d'idée.